

RAPPORT
Procès du 17 décembre 2010 à Ain Sbaa (Casablanca)

Aline CHANU, Avocat au barreau de Paris, mandatée par les associations Droit solidarité, AIJD (Association Internationale des Juristes Démocrates), CORELSO et les Amis de la RASD pour assister au procès de :

- **Brahim Dahane**, Président de l'Association Sahraouie des Victimes des violations graves des Droits de l'Homme, (3 ans et 7 mois de disparition forcée sous Hassan II et 1 an et 8 mois de prison sous Mohamed VI),
- **Ahmed Naciri**, Secrétaire général du Comité Sahraoui des Droits de l'Homme, membre du conseil de coordination de l'ASVDH, Président de la section de l'AMDH à Smara (18 mois de disparition forcée sous Hassan II et 2 ans et 4 mois de prison sous Mohamed VI),
- **Ali Salem Tamek**, Vice Président du Collectif des Défenseurs Sahraouis des Droits de l'Homme, (1 an et 5 mois de prison sous Hassan II et 2 ans et 11 mois sous Mohadmed VI),
- **Rachid Sghaiyar**, membre de l'ASVDH (4 enlèvements, 1 arrestation et tortures depuis 1988, 8 mois de prison),
- **Ettarouzi Yahdih**, membre de l'ASVDH (1 an et 5 mois de prison)
- **Dagja Lashagar**, membre du bureau exécutif de l'ASVDH (11 ans et 2 mois de disparition forcée sous Hassan II, 7 mois de prison sous Mohamed VI),
- **Saleh El Baihi**, membre d'une association de protection de l'enfance (7 mois de prison).

Brahim Dahane, Ahmed Naciri et Ali Salem Tamek sont détenus depuis leur arrestation à la prison de Salé à Rabat. Les quatre autres prévenus comparaissent libres, ayant été progressivement remis en liberté.

Défendus par des avocats marocains et sahraouis :

Me ERRACHIDI
Me SADKOU
Me ELMASAOUDI
Me ERGHIBI
Me BAZIZ
Me DALIL

La liste des observateurs se trouve en annexe de ce rapport.

La rencontre avec les avocats le matin de l'audience

Les avocats de la défense nous font part de leurs inquiétudes. Ils redoutent que les incidents des deux dernières audiences ne se reproduisent et envisagent donc de demander le renvoi si les conditions pour s'exprimer sereinement ne sont pas réunies.

Ils nous rappellent les chefs d'inculpation. Les accusés devaient être traduits devant un tribunal militaire pour atteinte à la sécurité extérieure de l'Etat, et, atteinte à la sécurité

intérieure de l'Etat, étant précisé que la première infraction est un crime puni de la peine de mort en temps de guerre.

Concernant les crimes, le code de procédure pénale prévoit la possibilité d'une détention provisoire de 2 mois renouvelable 5 fois.

Finalement, seul le délit d'atteinte à la sûreté intérieure, prévu à l'article 206 du code pénal, sera retenu et il sera donc décidé de les traduire devant un tribunal correctionnel :

« Est coupable d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et puni de l'emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 1.000 à 10.000 dirhams quiconque, directement ou indirectement, reçoit d'une personne ou d'une organisation étrangère et sous quelque forme que ce soit, des dons, présents, prêts ou autres avantages destinés ou employés en tout ou en partie à mener ou à rémunérer au Maroc une activité ou une propagande de nature à porter atteinte à l'intégrité, à la souveraineté, ou à l'indépendance du Royaume, ou à ébranler la fidélité que les citoyens doivent à l'Etat et aux institutions du peuple marocain ».

Les avocats soulignent le caractère imprécis et large de cette infraction, et, évoquent la difficulté de débattre objectivement et calmement de la notion de « fidélité des citoyens » due à l'Etat et aux institutions.

En matière correctionnelle, la détention provisoire est d'au maximum 2 mois sans renouvellement possible.

Il convient de rappeler que 3 des accusés sont détenus depuis plus d'un an.

Les avocats nous parlent également des 19 détenus transférés à Rabat dont font partie Enaama ASFARI et Ahmed SBAI ainsi que des 129 autres détenus de la prison de Laayoune

Ces militants sahraouis ont été arrêtés lors du démantèlement du camp de Gdeym Izik, dans les environs de Laayoune, le 8 novembre 2010. Ce camp comprenait 6000 tentes (soit environ 20.000 personnes) et avait été installé par les sahraouis pour protester contre leurs conditions de vie, dénoncer les violations quotidiennes des droits de l'Homme et le refus du Maroc de se conformer au droit international en organisant le référendum d'autodétermination.

Le démantèlement du camp par les autorités marocaines a été extrêmement violent. Une trentaine de civils sahraouis et deux militaires marocains ont trouvé la mort. Il y a également eu une centaine de blessés et des arrestations massives.

Les sahraouis arrêtés sont accusés de crime en bande organisée, et, outrages et violences à fonctionnaires.

Les 19 détenus transférés à Rabat devraient être jugés par un tribunal militaire et encourent entre 10 et 20 ans de prison. Ils sont détenus dans des cellules individuelles. Les avocats ont pu les rencontrer et ont appris qu'ils avaient subi des sévices - 4 auraient été violés avec des matraques.

Les 129 détenus dans la prison de Laayoune sont en moyenne 24 dans une même cellule. Les familles ont les plus grandes difficultés pour les visiter et ne peuvent les voir que séparés de deux grillages qui ne permettent pas de voir le corps.

Les détenus ont déjà vu le juge d'instruction mais nous n'avons, pour le moment, aucune idée du délai où les autorités marocaines décideront de les juger.

- **L'audience du « groupe des 7 » et l'arrestation de notre traducteur**

Nous sommes arrivés devant le Tribunal vers 13h. Il y avait un nombre important de journalistes et de personnes munies d'appareils photos. Les autorités nous informent que nous ne sommes pas autorisés à entrer avant 13h30.

Nous faisons une première file d'attente devant les grilles du tribunal. Nos passeports et sacs sont contrôlés.

Arrivés devant les portes du tribunal, une foule compacte se presse pour entrer et passer les portiques. Nous avons de grandes difficultés pour passer.

Une fois dans le tribunal, les officiers de police exigent que nous remettions nos téléphones portables, appareils photos et ordinateurs. Nous avons été les seuls à devoir suivre cette procédure à la surprise de certains marocains. Nous avons d'ailleurs pu constater que dans la salle d'audience plusieurs personnes téléphonaient et prenaient des photos.

Nous sommes ensuite contrôlés, à nouveau, avant de pouvoir entrer dans la salle d'audience. Il faut montrer le ticket prouvant que nous avons déposé nos téléphones.

Nous avons mis plus d'une heure pour passer ces divers contrôles, ces derniers n'ayant que pour objectif de retarder notre entrée dans la salle d'audience.

Quand nous sommes enfin dans la salle d'audience, nous constatons qu'elle est déjà comble. Il y a environ 80 avocats marocains et les bancs sont tous occupés par un public surtout masculin. Certains sont salués par les policiers présents et bon nombre d'entre eux semblent se connaître.

Nous avons donc été relégués aux derniers rangs, la plupart des observateurs devant rester debout. Je suis debout dans l'allée centrale au fond de la salle.

La tension est immédiatement perceptible. Une personne me regarde et me crie « Maroc pays démocratique, que venez vous faire ici ? ». Je suis également bousculée par un avocat qui me regarde avec un air de défi avant de s'excuser.

De l'autre côté des barrières, en dehors de la salle, nous pouvons entendre des manifestants crier des slogans et brandir des portraits du roi et des drapeaux marocains.

Le tribunal entre. Tout le monde est debout et je ne vois plus rien (de toute l'audience je ne verrai ni les accusés, ni les avocats de la défense). Dans l'allée centrale, la foule compacte composée notamment d'avocats occupe tout le devant de la salle d'audience.

Les trois accusés détenus sont conduits dans la salle. Ils entrent en scandant un ou deux slogans. La salle réagit violemment. Le public répond par des slogans nationalistes et certains montent sur les bancs. Quelques avocats marocains tentent de calmer le public et demandent le silence, mais, les manifestants présents hors de la salle d'audience ne cessent de crier, ce qui nous empêche d'entendre le Tribunal.

Nous avons appris par la suite, des avocats de la défense, que le Président du tribunal a appelé les accusés en liberté conditionnelle. Ces derniers ne se sont pas présentés, effrayés par l'idée de revivre les violences et intimidations subies lors de la dernière audience.

Un des avocats de la défense prend la parole mais c'est à peine audible. Nous nous sommes pourtant rapprochés un peu, restant tout de même dans le fond de la salle faute de pouvoir s'avancer plus.

Je suis à côté du traducteur de la délégation espagnole, un ressortissant algérien vivant en Espagne, et deux observateurs espagnols (Andres Marin et Juan Soroeta). Il commence à nous traduire les quelques phrases qu'il peut entendre de la plaidoirie d'un des avocats de la défense.

Ce dernier dénonce la « guerre psychologique » qui est menée contre les accusés et les avocats et leur intimidation. La présence de tant de personnes dans la salle d'audience perturbe la défense, ne permettant pas un procès équitable.

La réaction de la salle aux propos de la défense est immédiate. La tension monte. Notre traducteur est alors violemment pris à parti et insulté : « nous allons te tuer ainsi que ta famille » ... et à nous « ne l'écoutez pas, il vous raconte n'importe quoi », etc. Il a visiblement très peur. Nous tentons de le rassurer et demandons aux personnes nous encerclant d'arrêter leurs menaces et de nous laisser écouter les plaidoiries.

Il est incroyable de penser que cette scène, extrêmement bruyante et violente, se passe en pleine audience sous les yeux de la police et du Président du tribunal qui n'est pas intervenu une seule fois depuis le début pour demander le calme.

Un autre avocat de la défense prend la parole dans ce brouhaha. Notre traducteur nous indique qu'il plaide que les conditions d'un procès équitable ne sont pas réunies et que la défense ne peut s'exprimer. Nous apprendrons par la suite qu'un des avocats marocains défendant les accusés a été menacé et insulté d'être un traître à son pays.

C'est également incroyable que des avocats, en robe, viennent perturber le déroulement d'une audience, menacer leurs confrères qui assurent la défense et, par la suite, se livrer à des violences verbales et physiques sur les observateurs venus assister au procès.

La salle réagit à nouveau, et, pour la première fois le Président demande le silence. Subitement nous entendons un éclat de voix, voyons un poing se lever, puis, tout le public commence à parler. Les accusés sont sortis de la salle d'audience et il me semble voir que l'un des accusés, Brahim Dahane, est frappé. Nous comprenons que l'audience est reportée au 7 janvier prochain.

Nous (3 observateurs espagnols, le traducteur et un observateur italien) sommes alors littéralement emportés par la foule qui se dirige vers la sortie de la salle d'audience. Nous ne pouvons nous extraire. Je comprends immédiatement que nous allons subir des violences. Des personnes me pincent, me tirent les vêtements, recouvrent ma tête du drapeau marocain, m'insultent. J'essaie d'être particulièrement vigilante au traducteur qui est à côté de moi et qui fait l'objet d'un véritable déchaînement de haine.

La police présente dans la salle n'intervient pas pour nous protéger. Nous sommes laissés à la merci du public.

A la sortie de la salle d'audience, nous ne pouvons avancer vers la sortie du Tribunal et sommes contraints de longer un mur poussés par la foule.

C'est à ce moment que les autorités marocaines décident de tenter de nous protéger comprenant que nous sommes en danger. Une personne en civil qui manifestement est policier tente de nous protéger sans réel succès. Nous sommes alors insultés, on nous crie dessus « rentre chez toi » « bâtards ». Je suis surprise et effrayée par ces visages haineux.

Conscients que nous ne pouvons rester plus longtemps, des policiers en civil décident de nous faire sortir du tribunal, mais, pour cela, il faut traverser un grand hall rempli de manifestants.

Nous sommes immédiatement encerclés par la foule qui se presse contre nous. Je suis opprimée, les cris m'étourdissent. On me donne des coups de pied, on tire mes vêtements et subitement je reçois un coup de poing au visage sur le côté gauche au niveau de la pommette.

Nous arrivons finalement près de la porte de sortie. Nous sommes mis dans un coin avec des policiers (la configuration des lieux permet de repousser les gens). Beaucoup de personnes nous prennent en photos et nous continuons à être insultés.

Andrés Marin, avocat espagnol, nous montre sa chemise qui a été complètement déchirée.

Nous aurons alors le droit de récupérer nos téléphones portables. J'avertis le consulat et demande à ce qu'une personne vienne au tribunal pour constater la situation et m'accorder sa protection car nous ne savons pas encore où sont les autres observateurs et dans quelles conditions nous allons pouvoir sortir du tribunal. La personne de permanence au consulat m'indique qu'il ne peut rien faire, qu'il n'est pas en capacité de me protéger et qu'il ne voit donc pas l'utilité de venir. J'insiste. Il doit en référer à sa hiérarchie et me rappeler. Mais nos divers échanges finissent par me convaincre que personne ne viendra.

Nous attendons au moins une heure près de la porte de sortie protégés par des barrières. Comme nous nous inquiétons de ne pas voir sortir les autres observateurs, un policier nous indique que l'audience est reprise mais que ce sont d'autres affaires qui sont évoquées.

Nous apprendrons par la suite que c'est bien la même audience qui avait reprise et que les avocats de la défense ont présentés leur demande de liberté provisoire dans une ambiance plus sereine. Lors de la suspension d'audience, les autres observateurs ont été conduits dans une salle mitoyenne pour être protégés. Ils ont ensuite pu revenir dans la salle pour écouter les plaidoiries. Ils sortiront finalement de la salle d'audience sans trop de difficultés.

Nous sortons tous du Tribunal escortés par les policiers.

Alors que le consul d'Espagne viendra, personne ne se déplacera pour la France. Je serai, par la suite (alors que je suis proche de l'hôtel), conviée à me rendre par mes propres moyens au Consulat. Je n'irai pas car j'étais éprouvée par les événements et considérais qu'il revenait à une personne du Consulat de se déplacer car j'étais seule.

Alors que j'étais à l'hôtel, j'ai reçu un appel de la délégation espagnole qui m'avertit que leur traducteur a été arrêté. Des policiers sont venus directement à leur hôtel et l'ont emmené en précisant qu'il s'agissait d'un contrôle de routine et qu'il sera libéré immédiatement.

Nous décidons d'aller à la préfecture de police centrale de Casablanca. Le policier à l'entrée, après 30 minutes d'attente, nous indique qu'il n'est pas dans leurs locaux et qu'il convient de se rendre au commissariat de quartier situé à quelques rues.

Arrivés dans le commissariat, les policiers de permanence sont surpris et ne savent pas quoi nous dire. Nous attendons plus de 2 heures dans des locaux vétustes. Les policiers nous disent qu'ils sont en train de chercher où se trouve notre traducteur. Il est même insinué qu'il aurait peut être été enlevé par de faux policiers. Finalement, après toute cette attente, il nous est dit qu'il a été conduit à l'aéroport et qu'il prendra l'avion pour rentrer en Espagne.

Nous sortons du commissariat à 22h30.

Le lendemain, avec la délégation italienne, nous irons à Rabat dans les locaux de l'AMDH (Association Marocaine des Droits de l'Homme) pour une conférence de presse avec notamment des journalistes espagnols qui nous feront part de leurs difficultés à exercer leur métier au Maroc et les fréquentes agressions. Aucun média français ne s'est déplacé.

Je devais rester à Rabat jusqu'au lundi 21 décembre 2010 pour accompagner Claude MANGIN ASFARI voir son époux à la prison. Compte tenu des événements de la veille, je décide de repartir dès le samedi après-midi après la conférence de presse.

Liste des observateurs

Human Rights Watch :

Brahim ELANSARI

Délégation espagnole :

Dolores TRAVIESO - Avocat

Luis MANGRANE - Avocat

Gemma ARBESU - Avocat

Ravel RUIZ - Avocat

Victoria ROSELL - Juge

Magdalena SUCH - Avocat

Jose REVERT - Avocat

Francisco SERANO - Avocat

Rosalía PERERA - Avocat

Antonio MATEOS - Procureur

Olaia SACREDO – Observateur civil

Itziar ITURRI – Observateur civil

Andres MARIN – Avocat

Candela CARRERA – Avocat

Juan SOROETA – Avocat

Gilberto MASTROMATTEO - Journaliste

Délégation italienne :

Maria Donatella ASCHETTINO - Juge

Nicola QUATRANO - Juge

Paola RUSSO - Avocat

Bruno LAROSA - Avocat

Annalisa SENESE - Avocat

Luciano CAPUANO - Avocat

Alessia ALVINO - Observateur civil

Roberta GALEANO – Observateur civil

Giovanna IZZO - Observateur civil

Louis Ndong - Observateur civil

Délégation française :

Aline CHANU – Avocat

Il y avait également des observateurs suédois et un représentant de l'ambassade des Etats-Unis.